



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 7 Avril 2023

Le vendredi 7 Avril, Le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 31 Mars 2023, pour traiter l'ordre du jour ci-dessous, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Mr Yves DUCROCQ, Maire de Fouilloy.

Etaient présents : Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, DESCOUTURES Sonia, DEVAUX Katia, LECOCQ Catherine, LEGRAND Isabelle, DEFUIT Claudie
Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, PICARD Sylvestre, BOCQUET Philippe, SAGEZ Yves, SMERDA Stéphane, GRIMAL Dominique,

Etaient excusés :

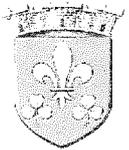
Me SAUVAL Christèle donne pouvoir à Me NOIRET Isabelle, M. RONDOT Serge donne pouvoir à Me CAPON Martine, M. RICARD Rémi donne pouvoir à M. SAGEZ Yves, Me CAPLAIN Jessica donne pouvoir à Me DESCOUTURES Sonia

Était absent : DETRE François-Xavier

Mr Yves DUCROCQ ouvre la séance le vendredi 7 Avril à 19h00

Ordre du jour abordé :

Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 16/12/2022 :	2
Nomination d'une secrétaire de séance.	2
1 -Délibération demande de versement de fond de concours CCVS	2
2 - Délibération Convention rétrocession BDL lotissement « le Marché ».	2
3 - Délibération embellissement du transformateur au tennis avec participation de la FDE et ENGIE	3
4 - Délibération remboursement frais de déplacement à un agent :	3
5- Délibération contrat saisonnier espaces verts (maximum 6 mois) :	3
6 - Délibération création d'un poste Adjoint Administratif suite à une mutation	3
7 - Délibération portant création d'un emploi permanent Adjoint Administratif 1 an renouvelable	4
8 - Délibération contrat accroissement temporaire d'activité en Administratif 1 an :	4
9 - Délibération portant création d'un emploi permanent pour un agent technique écoles cantine 25h/hebdo pour 2 ans	4
10 - Délibération suppression de 3 postes suite aux avancements de grade et 1 mutation en 2022	4
11 - Délibération modification du tableau des effectifs	5
12 - Délibération subventions aux associations	6
13 - Délibération tarification location de la salle des fêtes pour associations	7
14 - Délibération tarification location bancs et tables au 01/01/2023	7
15 - Délibération compte de Gestion 2022	7
16 - Délibération Compte Administratif 2022	8
17 - Délibération Affectation de résultat 2022	9
18 - Délibération taux d'imposition 2023	10
19 - Délibération vote du Budget 2023	10
20 - Délibération mise en place de la fongibilité des crédits en M57 en fonctionnement et Investissement	11
21 - Questions diverses :	11

**Approbation du PV du 16/12/2022 :**

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le précédent procès-verbal du 16 Décembre 2022. Oui Me DEFRUIT demande que sa remarque concernant le tour des haies soit ajoutée au PV avant publication.

Me DEFRUIT précise qu'elle ne s'est pas abstenue pour la Ruelle du tour des Haies mais pour la réfection du mur

M. le Maire et M. Baillet précisent que le tassement de la voie pendant plusieurs décennies a apporté une destruction de ce mur et de la clôture existants avec risques d'accident ; ce qui engagerait la commune sur le plan juridique et par mesure de sécurité les travaux sont nécessaires.

La remarque est ajoutée au PV du 16 Décembre 2022.

M. le Maire le signe ainsi que Me CAPON Martine secrétaire de séance

Nomination d'un secrétaire de séance :

M. le Maire propose Me Isabelle NOIRET secrétaire de séance.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité

La secrétaire de séance est Me Isabelle NOIRET

1. Demande de versement fond de concours auprès de la CCVS effacement de réseau Rue Jules Lardière :

M. le Maire donne la parole à M. BAILLET qui fait part à l'assemblée de la possibilité d'obtenir le versement du fond de concours de la Communauté de Communes du Val de Somme, pour les travaux d'effacement de réseaux Rue Jules Lardière :

Le montant des travaux s'élève à **116 174.00€ HT**, ce qui donne le plan de financement suivant :

Part CCVS (limité à 40 000€) -Effacement de réseaux : 20% du reste à charge de la commune	10 131.70€
Part autre subvention :	
FDE Opération électrique	48 667.50€
FDE : Opération éclairage	6 264.00€
FDE : Communication	10 584.00€
Part commune	40 526.80€
TOTAL	116 174.00€ HT

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le plan de financement pour l'effacement de réseau

Résultat à main levée :

Pour : 18

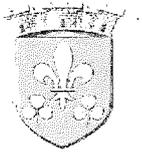
Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité

Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY**2 : Convention de rétrocession BDL pour le Lotissement le Marché :**

M. le Maire donne la parole à M. Baillet qui présente la demande de transfert amiable des voies et réseaux d'un lotissement dans le domaine public.

En effet la société BDL a besoin de cette convention et délibération pour acter la rétrocession des voies et réseaux pour pouvoir déposer le permis d'aménager modificatif.

M. le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité

3. Embellissement du transformateur au tennis avec participation de la FDE et ENGIE

M. le Maire informe le conseil que la FDE propose un embellissement du poste de transformation électrique une fois par an pour les communes. Ces travaux sont financés à hauteur de 50% par la FDE80 et 50% par le concessionnaire.

La commune peut être amenée à financer le surcoût si le devis dépasse les plafonds habituellement pratiqués en fonction de la taille du poste et du nombre de faces à traiter.

Le maire propose d'embellir le poste de transformation sis rue Thiers. Le thème du décor reste à définir.

Le conseil est invité à donner un accord de principe.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité

4. Remboursement de frais de stationnement à un agent :

M. le Maire demande l'autorisation de rembourser des frais de stationnement à un agent d'un montant de **38 €** pour le motif suivant : formation CNFPT à Lille

M. le Maire demande d'approuver cette délibération

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité

5. Contrat saisonnier espaces verts (Maximum 6 mois)

M. le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'avoir recours à un contrat saisonnier en espaces verts, pour pallier au manque d'effectifs.

Le contrat saisonnier ne peut excéder 6 mois à 35 heures hebdomadaires, il pourra débuter courant avril.

M. le Maire demande l'autorisation d'avoir recours à ce type de contrat.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY**6. Création d'un poste Adjoint Administratif suite à une mutation :**

M. le Maire donne la parole à M. PICARD qui informe le conseil du départ d'un Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe par voie de mutation au 1^{er} Juillet 2023 et qu'il est nécessaire de demander la création d'un poste d'Adjoint Administratif pour pouvoir procéder au recrutement, et modifier le tableau des effectifs

Remarque de Me DEFRUIT : voir pour une embauche par le Centre de Gestion par précaution.

M. le Maire demande de bien vouloir approuver cette délibération

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité

7. Contrat emploi permanent d'un Adjoint Administratif 1 an renouvelable :

M. le Maire donne la parole à M. PICARD qui explique la nécessité de prendre un contrat d'emploi permanent d'un an pour le remplacement du poste Administratif au secrétariat.

la création à compter du 01/06/2023 d'un emploi permanent d' Adjoint Administratif dans le grade d' Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour 35 heures hebdomadaires .

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an (maximum 3 ans) compte tenu de la création de poste suite au départ d'un agent pour une mutation (*exposer les motifs du recours à un agent contractuel en justifiant l'application de l'article L.332-8-6° du code précité,*

M. le Maire demande l'autorisation d'avoir recours à ce contrat.

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité

8. Contrat accroissement temporaire d'Activité Administratif 1 an :

M. le Maire donne la parole à M. PICARD qui informe le conseil qu'il est nécessaire de prendre un contrat accroissement temporaire d'activité en Administratif pour palier au départ d'un Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe par voie de mutation. Ce contrat est au maximum d'1 an sur une période de 18 mois.

M. le Maire demande l'autorisation d'avoir recours à ce contrat afin de pouvoir recruter.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité

9. Création d'un emploi permanent Agent Technique écoles cantine 25h/hebdo pour 2 ans :

M. le Maire donne la parole à M. PICARD qui informe qu'il est nécessaire selon les besoins de service de renouveler le contrat d'un agent à 25h/sem. pour 2 ans à compter du 21/06/2023 pour le poste agent technique à 25h/hebdo (écoles, cantine, alsh)



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité

MAIRIE DE FOUILLOY

10. Suppression de 3 postes pour avancement de grade et une mutation en 2022.

M. le Maire informe que suite aux avancements de grade de décembre 2022 et avis favorable du Comité Technique en date du 04/04/2023 il est nécessaire de supprimer les anciens postes.

Mais qu'un avis défavorable pour la suppression du poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe a été émis et ne sera donc pas supprimé.

- 1 Administratif Principal de 2^{ème} classe

- 1 Adjoint d'animation

- 1 Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

-1 Adjoint Technique Principal de 2^{-ème} classe pour mutation

Résultat à main levée :

Pour : 18

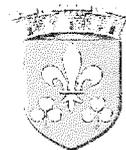
Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité

11. Modification du tableau des effectifs :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 7 Avril 2023		
Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et Durée hebdomadaire de service
FILIERE ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	1 - TC
	Adjoint Administratif stagiaire	2 - TC
	Adjoint Administratif	1 - TC
FILIERE TECHNIQUE Agent de maîtrise. Adjoint Technique Territorial	Agent de Maîtrise	1 - TC
	-Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe	1 TC
	Adjoints Techniques Principal 2 ^{ème} classe	3 - TC 1 TC vacant 1 - TNC
	-Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	1 -TC
	Adjoint Technique	1 - TNC 1 - TC



FILIERE ANIMATION Animateur Territorial • Adjoint d' Animation Territorial	- Animateur Principal 2 ^{ème} classe - Animateur - Adjoints d' Animation principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint Animation Titulaire	1 - TC 1 - TC 2 - TC 1 - TC
FILIERE MEDICO-SOCIALE • ATSEM	Atsem principal de 1ère classe	1 - TC

M. le Maire demande la validation du tableau des effectifs comme décrit ci-dessus

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité

12. Délibération subventions aux associations :

M. Le Maire donne la parole à Me Isabelle NOIRET : suite aux demandes des associations étudiées le 14 Mars 2023, en commission Fêtes cérémonies et Associations les subventions suivantes sont proposées. Me CAPON, M. BAILLET, M. GRIMAL membre d'un bureau de cette liste sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Décision de la commission :

- LES CHEVEUX BLANCS	500 €
- CYCLO CLUB DU VAL DE SOMME	500 €
- LE SOUVENIR FRANÇAIS	100 €
- ACPG/CATM	350 €
- LA BOULE PICARDE	300 €
- DE LA SOMME A BELLEFONTAINE	100 €
- LA CHASSE	500 €
- LE MARAIS	100 €
- LA PERSEVERANTE	350 €
- LES JARDINS OUVRIERS	300 €
- A.D.M.R.	500 €
- SPORTING CLUB (FOOTBALL)	500 €
- USEP	1 000 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 000 €

Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

_ TENNIS	500 €
_ JEUNES SAPEURS POMPIERS	350 €
MONTANT TOTAL :	7950€

En attente des demandes de fin d'année (ADAPEI et BANQUE ALIMENTAIRE)

Résultat à main levée :

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

Adopté à la majorité

13. Tarification de la Salle des Fêtes pour Association :

M. le Maire donne la parole à Me Isabelle NOIRET.

Les associations qui utiliseront plus d'une fois par semaine la salle des fêtes pour leur activité principale devront verser une contribution forfaitaire annuelle d'un montant de 400€ pour la location, au compte 752.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité

14. Tarifs de location des tables, bancs au 01/01/2023 :

Me Isabelle NOIRET informe qu'une mise à jour est nécessaire pour la tarification de la location du matériel des bancs et tables, à compter du 1^{er} janvier 2023 .au compte 7088.

Tables 5 €

Bancs : 1€

Chèque de caution de 200€

Concernant la tarification de la vaisselle cassée, voir la liste ci jointe. Annexe 1

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité

15. Compte de Gestion 2022 :

Le Maire, Yves DUCROCQ propose aux membres du Conseil d'élire M. BAILLET Ludovic en tant que Président pour la présentation de l'affectation du résultat 2022.

Mr le Maire donne la parole à M. PICARD Sylvestre qui expose aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion 2022 établi par Le Percepteur, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

M. PICARD Sylvestre certifie que le montant des titres à recouvrer et mandats émis sont conformes aux écritures.



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

Le compte de gestion est alors soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le compte Administratif.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2022 à la majorité, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Résultat à main levée :

Pour : 16

Contre : 2 Me DEFRUIT M. GRIMAL

Abstentions :

Adopté à la majorité

16. Compte Administratif 2022 :

Monsieur le Maire donne la parole à M. PICARD Sylvestre, Monsieur le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

M. PICARD Sylvestre explique à quoi correspondent les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : Prévues : 532 230,44 €
Réalisées : 407 900,28 €
Reste à réaliser : 0€

Recettes : Prévues : 532 230,44 €€
Réalisées : 251 559,70 €€
Reste à réaliser : 0€

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : Prévues : 1 869 535,44 €
Réalisées : 1 251 271,39 €
Reste à réaliser : 0 €

Recettes : Prévues : 1 869 535,44 €
Réalisées : 1 456 613,04 €
Reste à réaliser : 0 €

Le compte administratif respecte les normes comptables, il a été contrôlé et validé par Monsieur le Percepteur.

RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : - 156 340,98 €
Fonctionnement : + 205 341,65€

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif à la majorité

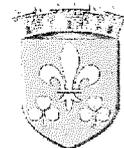
Résultat à main levée :

Pour : 15

Contre : 2 Me DEFRUIT M. GRIMAL

Abstentions :

Adopté à la majorité



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOIS**17. Affectation de résultat 2022 :**

Monsieur le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA 2021	LA SF	L'EXERCICE 2022	REALISER 2022	RESTES A REALISER	PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	106 172,44 €		-156 340,98 €	- € - €	0,00	-50 168,54 €
FONCT	482 956,44 €		205 341,65 €			688 298,09 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

M. BAILLET Ludovic demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'affectation du résultat du fonctionnement comme suit :

Décide d'affecter le résultat comme suit :						
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022						688 298,09 €
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						50 168,54 €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						638 129,55 €
Total affecté au c/ 1068 :						50 168,54 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022 A REPRENDRE (LIGNE 001)						50 168,54

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité l'affectation du résultat 2022.



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

Résultat à main levée :

Pour : 16

Contre : 2 Me DEFRUIT M. GRIMAL

Abstentions :

Adopté à la majorité

MAIRIE DE FOUILLOY**18. Taux d'imposition 2023:**

Mr le Maire donne la parole à M. PICARD Sylvestre qui rappelle les taux d'impositions 2022 :

- Taxe foncière bâti : 51.15%
- Taxe foncière non bâti : 46.03%

M. PICARD Sylvestre informe le Conseil que les taux 2022 restent inchangés pour 2023 à savoir :

- taxe foncière bâti : 51.15%
- taxe foncière non bâti : 46.03%
- taxe Habitation : 17%

Ce qui représente **685 988€** de recette provenant des taxes locales

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette délibération

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité

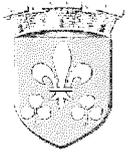
19. Budget 2023 :

Mr le Maire donne la parole à M. PICARD Sylvestre qui présente le budget prévisionnel 2023 (cf document joint)

BUDGET	2023	COLLECTIVITE :	Commune de Fouilloy		
RESULTATS	2022				
INVESTISSEMENT	-50168.54				
FONCTIONNEMENT	688298.09				
RAR RECETTE	0				
RAR DEPENSE	0				
BESOIN DE FINANCEMENT	50,168.54 €				
AFFECTATION 1068	50,168.54 €				
SOLDE 002	638,129.55 €				

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
DEPENSES	2,092,727.55 €	334,751.54 €	2,427,479.09 €
RECETTES	2,092,727.55 €	334,751.54 €	2,427,479.09 €
	0.00 €	0.00 €	

M. le Maire demande aux membres de bien vouloir approuver cette délibération.



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

Résultat à main levée :

Pour : 16

Contre : 2 Me DEFRUIT M. GRIMAL

Abstentions :

Adopté à la majorité

MAIRIE DE FOUILLOY

Remarques :

Mr GRIMAL interpelle le conseil municipal et plus particulièrement Mr PICARD sur le budget 2022 en lisant un courrier.

Ce courrier en synthèse précise que le budget 2022 n'est pas conforme car il a été voté un budget primitif d'un montant et le budget définitif fin 2022 qui apparaît dans le compte et gestion et de résultat est différent. Mr GRIMAL met en doute la sincérité du budget 2022 devant toute l'assemblée

Mr PICARD laisse Mr GRIMAL terminer son intervention et répond que cela est normal d'avoir un budget définitif différent du budget voté car nous votons un budget primitif au début du mois d'avril de chaque année qui est un budget prévisionnel n'intégrant pas les dotations définitives de l'état qui ne sont pas connues à cette date.

Mr PICARD rappelle aussi que Mme DEFRUIT avait déjà fait cette remarque mi 2022 et qu'il avait été demandé à M. CARDOT (Inspecteur des Finances Publiques et conseil aux décideurs locaux CC Val de Somme DDFIP de la Somme) le cadre légal à ce sujet.

Mr CARDOT avait répondu le 08/07/22 par écrit en copie Mme DEFRUIT qu'il n'y avait aucune obligation légale de présenter le budget définitif.

Mr GRIMAL apostrophe avec virulence Mr PICARD à plusieurs reprises et met en doute la sincérité du budget 2022

Mr PICARD demande à Mr GRIMAL d'arrêter de perturber l'assemblée pour présenter le budget 2023
Mr PICARD s'engage une nouvelle fois à consulter Mr MATHIEU Stéphane « Responsable du Service Gestion comptable d'Albert » afin d'avoir de nouveau une réponse pour répondre à la demande de Mr GRIMAL.

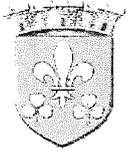
20. Délibération mise en place de la fongibilité des crédits m57 en section de fonctionnement et d'investissement :

M. le Maire donne la parole à M. PICARD qui informe le conseil municipal que suite au passage à la nouvelle nomenclature comptable M57, celle-ci a été conçue pour mieux identifier les compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales.

Elle apporte également une souplesse nouvelle en matière de virements de crédits : l'organe délibérant peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7.5%) des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

Parmi les autres changements importants, figure la gestion des dépenses imprévues en autorisation de programme et autorisation d'engagement. Ces autorisations limitées à 2 % des dépenses réelles de chacune des sections, ne donnent pas lieu à exécution et ne comportent pas de crédits de paiement.

Par conséquent ces chapitres ne participent pas à l'équilibre budgétaire des deux sections qui s'apprécient en tenant compte des seuls crédits de paiement (les dépenses imprévues n'ont pas besoin d'être financées par des recettes budgétaires).



Arrondissement d'Amiens

MAIRIE DE FOUILLOY

Canton de Corbie

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité

21 – Questions diverses :

Me LEGRAND : signale le stationnement dangereux au niveau de l'intersection (ancien logement maison de retraite) de l'avenue Jean Jaurès à l'angle de la Rue du 11 Novembre.

M. le Maire répond qu'il prend en compte la remarque et précise qu'une ligne jaune sera réalisée à cet endroit pour interdiction de stationner.

Me LEGRAND demande d'ajouter un container jaune (pour le tri) dans le cimetière.

M. le Maire : répond que l'attribution d'un nouveau container va être demandée à la Com de Com.

La séance est close à 21h05

Le Maire, Yves DUCROCQ

la secrétaire de séance, Isabelle NOIRET

